

Communiqué de presse

Loi anti gaspillage et invendus : quel impact 1 an après ?

Paris, le 9 janvier 2023 : l'association Dons Solidaires® reconnue d'utilité publique, dresse un premier bilan de son action un an après l'entrée en vigueur de la loi AGECE, la loi Anti-Gaspillage pour une Economie Circulaire.

La loi AGECE bouge les lignes pour les invendus et le monde associatif

Votée il y a deux ans, jour pour jour, et entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2022, cette loi instaure l'interdiction de détruire les invendus non-alimentaires neufs. Les fabricants et distributeurs doivent en priorité donner leurs produits invendus aux associations de lutte contre la précarité. Initialement, le projet de loi ne concernait que le mobilier, les vêtements et les produits électriques et électroniques. Grâce à l'implication soutenue de l'association Dons Solidaires® dans les débats avec le ministère de la Transition Ecologique et Solidaire, le périmètre de l'interdiction a été étendu à l'ensemble des produits non alimentaires. Le recyclage des produits d'hygiène et de puériculture a également été interdit. Des avancées primordiales pour le monde associatif.

Une démarche anti gaspillage qui répond aussi à un besoin social

Dons Solidaires a révélé dans son étude « Hygiène et Précarité en France 2021 » menée avec l'IFOP, que 3 millions de personnes se privent régulièrement de produits d'hygiène faute de moyens. Un chiffre qui souligne l'importance de ces produits essentiels aux associations de terrain qui luttent contre la pauvreté.

« Je préfère ne pas manger que de manquer de gel douche. J'avais 7€ à la fin du mois, j'ai acheté du gel douche et je me suis nourrie de biscottes et de pain de mie » témoigne Jade, étudiante bénéficiaire de l'épicerie sociale du Mans.

Lanceur d'alerte sur ce besoin en produits du quotidien essentiels à la dignité des personnes, Dons Solidaires® offre une seconde vie aux invendus en les collectant auprès de 160 entreprises partenaires et en les redistribuant à plus de 1000 associations qui accompagnent les personnes en précarité. Ce cercle vertueux est inscrit dans les gènes de l'association qui lutte depuis 2004 contre le gaspillage et l'exclusion sociale.

Un an après, la loi a donné un nouvel élan au don des invendus

En plus de lutter contre le gaspillage, cette nouvelle réglementation est également un moyen pour les entreprises de s'engager socialement, une véritable attente aujourd'hui des salariés et de la société civile.

La loi AGECE est donc venue renforcer l'action de l'association Dons Solidaires qui fait face depuis le vote de la loi à une augmentation des dons. En 2022, une cinquantaine de nouveaux donateurs, principalement des PME/TPE, se sont engagés dans cette démarche aux côtés de Dons Solidaires, ce qui représente une augmentation du volume des dons de près de 20% par rapport à 2021.



DONSSOLIDAIRES®

Donner > Distribuer > Partager

RECONNUE D'UTILITÉ PUBLIQUE

« Depuis 2019, date du début des discussions autour de la loi AGEF, notre activité a doublé. Un bel élan anti-gaspillage mais aussi solidaire a été amorcé, nous nous attendons encore à une très forte multiplication du nombre d'entreprises donatrices, en particulier les PME et TPE » souligne Dominique Besançon, Déléguée Générale de Dons Solidaires.

Il reste encore énormément d'entreprises à informer et sensibiliser, notamment les PME et TPE. D'après les résultats de l' « étude des gisements et des causes des invendus non alimentaires et de leurs voies d'écoulement » de l'ADEME parue fin 2021, ils représentaient plus de 4,3 milliards d'euros en valeur marchande, soit 3 % du chiffre d'affaires des entreprises.

Pour répondre aux besoins des personnes précarisées, Dons Solidaires collecte principalement des produits d'hygiène et d'entretien, des articles de puériculture et des jeux et jouets, mais aussi des vêtements, des chaussures et du petit équipement pour le logement. Le but de l'association est de convaincre plus d'entreprises d'entreprendre cette démarche pour faire face à la précarité grandissante en France. Un défi pour les associations dont le rôle social est primordial face à l'émergence de nouveaux acteurs à but lucratif.

« Le partenariat avec Dons Solidaires nous a poussé à structurer nos process en interne pour donner. C'est une expérience très positive, qui suscite la fierté des collaborateurs de savoir que nous agissons à travers le don de produits pour avoir un impact sociétal. C'est une démarche qui n'apporte que des bénéfices » confirme Clotilde Chambon, Directrice RSE des Laboratoires SVR.

A propos de Dons Solidaires®

Depuis 2004, Dons Solidaires® association reconnue d'utilité publique, lutte contre le gaspillage et l'exclusion sociale en collectant des invendus neufs non-alimentaires auprès des entreprises et en les redistribuant à des structures de solidarité pour en faire bénéficier des personnes en difficulté. Cette action s'inscrit dans le cadre d'une démarche de développement durable et de solidarité en encourageant les entreprises à donner plutôt que détruire, partager plutôt que gaspiller. En 2021, grâce aux dons de ses entreprises partenaires, Dons Solidaires a distribué plus de 75 millions d'euros de produits à 1100 structures de solidarité (Epiceries sociales et solidaires, CCAS, centres d'hébergement, maraudes, accueils de jour, structures de l'aide sociale à l'enfance, etc...). Ces structures accompagnent près d'1 million de personnes en situation de précarité, d'isolement, de maladie ou de handicap.

Plus d'informations sur : <https://www.donsolidaires.fr>

CONTACT PRESSE :

Agence RP MELODIK

Elodie LALOUM donsolidaires@melodik.fr

06 61 41 13 05